

La section de recherche des voies navigables prend ses quartiers en ville

La cérémonie d'installation de la section de recherche des voies navigables dans les anciens locaux de la Gendarmerie nationale à Triel-sur-Seine a eu lieu le 17 novembre. Cette unité était auparavant basée à Conflans-Sainte-Honorine.

■ CELINE CRESPIN

Les locaux triellois de la Gendarmerie nationale, situés 33, rue Paul Doumer, reprennent vie. L'édile,

Cédric Aoun (SE), affirme que la municipalité avait lancé une réflexion sur leur devenir suite à



Les locaux de la gendarmerie nationale en ville, situés 33, rue Paul Doumer, avaient fermé en 2016.

la fermeture, en 2016, de la gendarmerie nationale en ville. Une nouvelle fonction a finalement été trouvée à cette adresse avec l'installation de la section de recherche des voies navigables. La cérémonie d'installation de cette unité, à compétence nationale, a eu lieu le 17 novembre dernier. Cet emménagement fait suite au départ de la section de recherche des voies navigables qui était installée à Conflans-Sainte-Honorine.

« On est tout à fait opérationnel »

« Depuis 2016 et jusqu'à récemment nos locaux étaient à Conflans-Sainte-Honorine [...]. On est installé [à Triel-sur-Seine] depuis un peu plus d'un mois déjà [...]. On est tout à fait opérationnel », affirme un gendarme de la section de recherche des voies navigables tandis que le général venu assister à la cérémonie insiste sur le fait que les locaux conflançais étaient « un peu

étriqués » et ne permettaient pas, selon lui, à l'unité de se développer convenablement.

Des missions variées

« Je pense que dans un cadre beaucoup plus vaste que vos anciens locaux vous saurez vous développer, continuer à progresser dans votre engagement. Vous bénéficiez d'un statut, celui d'une section de recherche, qui est associé à une compétence nationale et qui vous permettra de disposer de [...] la légitimité auprès des autorités judiciaires pour pouvoir rayonner dans votre action », explique-t-il.

Les missions confiées à la section de recherche des voies navigables sont effectivement variées. « Notre compétence s'applique pour toute affaire judiciaire en lien avec les eaux intérieures et leurs berges ainsi que les ports intérieurs, déclare un gendarme de cette unité désormais

installée à Triel-sur-Seine. Dans le cadre de ces enquêtes judiciaires, il nous incombe nous, d'appuyer, secondar et conseiller les brigades fluviales et les brigades nautiques [...] et toute autre unité de la Gendarmerie ou de la Police nationale qui en feraient des enquêtes sur tout type de crimes et délits tant en droit commun qu'en criminalité organisée que ce soient les atteintes aux biens, aux personnes, le travail dissimulé, les atteintes à l'environnement ou encore le transfert transfrontalier de déchets. Un autre point qui nous incombe, c'est la direction des enquêtes portant sur les accidents graves de la navigation fluviale. »

Pour mener à bien l'ensemble de ces missions, la section de recherche des voies navigables à Triel-sur-Seine est vouée à s'agrandir. L'unité est actuellement composée de « quatre » personnes mais de nouvelles arrivées sont attendues pour atteindre le nombre de « six » personnes. ■